

Rôle de la séance publique du 18/09/2025 à 09h30

Présidente : Madame MASSIAS
Assesseurs : Madame MORNET et Madame AVENTINO
Greffier : Madame SZYMANSKI

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**01) N° 2401159 RAPPORTEUR : Mme AVENTINO**

Demandeur	M. X	CABINET BENOIT
	Mme X	CABINET BENOIT
	Mme X	CABINET BENOIT
Défendeur	COMMUNE DE VERNOU SUR BRENNE	CABINET CASADEI-JUNG & ASSOCIES

SCCV PROMOTION

Sur attribution par le Conseil d'Etat, par l'ordonnance n° 492703 du 26 avril 2024, requête contre le jugement n° 2204525 du 18 janvier 2024 en tant que le tribunal administratif d'Orléans n'a pas fait pleinement droit à leurs conclusions tendant à l'annulation de l'arrêté du 29 juillet 2022 par lequel le maire de la commune de Vernou-sur-Brenne a délivré à la SCCV Cosson un permis de construire pour la construction de 3 bâtiments collectifs de 37 logements et de six maisons individuelles sur un terrain situé 57 rue de la République ainsi que de la décision implicite de rejet de leur recours gracieux.

02) N° 2400303 RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur	M. X	SELAFI CABINET CASSEL
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-CLOUD	CABINET BAZIN & ASSOCIES

Requête de M. X contre le jugement numéros 2106937 - 2106938 - 2204345 - 2215697 - 2307028 -2308143 du 18 janvier 2024 en tant que le tribunal administratif de Cergy-Pontoise n'a fait que partiellement droit à ses demandes en annulant le titre de recettes n° 585 du 18 avril 2023, en prononçant un non-lieu à statuer sur ses conclusions tendant à l'annulation du titre de recettes n° 538 du 8 avril 2021 et en rejetant le surplus de ses conclusions tendant à l'annulation des arrêtés de la commune de Saint-Cloud n° 2021-219 du 11 mars 2021, n° 2021- 924 du 6 octobre 2021 et n° 2022-1806 du 24 octobre 2022, et à la décharge de la créance de 7 612,84 euros qui lui a été imputée par la commune de Saint-Cloud.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

03) N° 2403041 RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur	M. X	SELAFA CABINET CASSEL
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-CLOUD	CABINET BAZIN & ASSOCIES

Requête contre le jugement n° 2212875-2215700 du 13/11/2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté ses demandes tendant à annuler la décision en date du 14/09/2022 par laquelle le maire de la commune de Saint-Cloud a refusé de reconnaître imputable au service la maladie professionnelle qu'il a déclarée le 19/10/2021 et la décision en date du 24/10/2022 par laquelle le maire de la commune de Saint-Cloud l'a placé en disponibilité d'office à titre conservatoire dans l'attente de son admission à la retraite pour invalidité à compter du 20/11/2022

04) N° 2400411 RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur	STE PELE JOUE ENERGIES S.A.S	VOLTA AVOCATS
Défendeur	PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER	
Autres parties	COMMUNE DE BRIDORE	

Demande l'annulation de l'arrêté SAIPP/BE/n° 21268 du 15/12/2023 par lequel le préfet de l'Indre-et-Loire a rejeté sa demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc de cinq éoliennes sur le territoire de la commune de Bridoré

05) N° 2400674 RAPPORTEUSE : Mme MORNET

Demandeur	Mme X	SELARL GOLDWIN PARTNERS
Défendeur	COMMUNE DE NANTERRE	EVODROIT SCP INTER BARREAUX D'AVOCATS
Autres parties	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES PYRENEES ATLANTIQUES	

Demande l'annulation du jugement n° 2011097 du 09/01/2024 et de l'ordonnance en rectification d'erreur matérielle du 06/02/2024 par lesquels le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à condamner la commune de Nanterre au versement de la somme de 415 501 euros en réparation de ses préjudices résultant de son accident survenu le 16/11/2016.

06) N° 2401068 RAPPORTEUSE : Mme MORNET

Demandeur	COMMUNE DE SAINT-CLOUD	ROUGEOT
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER	

Demande l'annulation du jugement n° 2103758 en date du 21/02/2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à condamner sur le fondement de la responsabilité pour faute, subsidiairement de la responsabilité sans faute et très subsidiairement sur le fondement de la responsabilité contractuelle, l'Etat à lui verser la somme de 1 888 056,80 euros au titre du prélèvement initial et de la majoration du prélèvement s'agissant des 280 logements sociaux qui devaient être réalisés sur le site de la Caserne et la somme de 4 755 683,42 euros au titre de la perte de chance d'éviter les carences prononcées par arrêté préfectoral des 21 décembre 2020 et 21 décembre 2023 et d'éviter des taux de majoration du prélèvement initial aussi élevés.

Rôle de la séance publique du 18/09/2025 à 11h00

Présidente : Madame MASSIAS
Assesseurs : Madame MORNET et Monsieur COZIC
Greffière : Madame DE SOUSA

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**01) N° 2302037 RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur	SCI JURISCAMPAN	Me ROCHEFORT
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE SCP MARTINOT CHAVOT DUJARDIN ET SONNEVILLE SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	CABINET COUDRAY

Requête de la SCI JURISCAMPAN contre le jugement n° 2110887 du 23 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant, d'une part, à l'annulation de la décision du 4 octobre 2021 par laquelle le maire de Saint-Germain-en-Laye a délivré à la SCP Martinot, Chavot, Dujardin et Sonnevillle un certificat d'urbanisme informatif CU 078 551 21 Z0521 portant sur l'immeuble situé 10 rue de l'Aigle d'Or, ensemble la décision du 3 décembre 2021 rejetant son recours gracieux, d'autre part, à ce qu'il soit ordonné au maire de Saint-Germain-en-Laye de délivrer un certificat d'urbanisme sans mention de projet de démolition.

02) N° 2400200 RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur	COMMUNE DE CHEVREUSE	ORIER AVOCATS
Défendeur	Mme X	Me PITTI-FERRANDI
	Mme X	Me PITTI-FERRANDI
	M. X	Me PITTI-FERRANDI
	M. X	Me PITTI-FERRANDI
	Mme X	Me PITTI-FERRANDI
	ASSOCIATION "SAUVONS LES YVELINES"	Me PITTI-FERRANDI
	ASSOCIATION "PATRIMOINE ENVIRONNEMENT" (LUR-NASSEM)	Me PITTI-FERRANDI
	M. X	Me PITTI-FERRANDI

Requête contre le jugement n°2106710 – 2106712 – 2110754 – 2110755 du 4 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a annulé les délibérations n°2021-30 du 31 mai 2021 et n°2021- 40 du 7 octobre 2021 du conseil municipal de Chevreuse ayant accordé à Madame X, maire de la commune, le bénéfice de la protection fonctionnelle.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

03) N° 2401144 RAPPORTEURE : Mme MORNET

Demandeur	STE AQUIND LIMITED	AARPI DARROIS-VILLEY-MAILLO'
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

Demande l'annulation du jugement n° 2008225 du 27 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 12 octobre 2019 par laquelle la direction générale de l'énergie et du climat du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a rejeté la notification de son projet d'établir une interconnexion électrique en courant continu à haute tension entre la France et le Royaume-Uni, et la décision du 6 février 2020 rejetant son recours gracieux.

04) N° 2401145 RAPPORTEURE : Mme MORNET

Demandeur	STE AQUIND	AARPI DARROIS-VILLEY-MAILLO'
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER	

Demande l'annulation du jugement n° 2013552 du 27 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 21 février 2020 par laquelle la direction générale de l'énergie et du climat du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a rejeté sa demande de déclarer d'utilité publique son projet d'établir une interconnexion électrique en courant continu à haute tension entre la France et le Royaume-Uni, et la décision implicite rejetant son recours gracieux.